

CAP Accompagnant éducatif petite enfance (CAP AEPE)



CAP Accompagnant éducatif petite enfance (CAP AEPE)

Niveau 3 (Infra-Bac)



Code diplôme

50033205

Code RNCP

38565

Date d'enregistrement RNCP

22/01/2024

Certificateur

Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

Cadre européen de la certification

Reconnu par l'Etat de niveau 3 (cadre européen des certifications)

Sanction de la formation/Diplôme préparé

Certificat d'aptitude professionnelle (CAP)



LEAP Eugénie Joubert

Coordonnées

16 bis, rue Traversière
43200 - YSSINGEAUX
04 71 65 75 10
yssingeaux@cneap.fr
<https://www.escy.net>

Contacts

Contact de la formation

Céline CHATAING
celine.chataing@cneap.fr
04 71 65 75 10

Référent handicap

Anne GARCIA
anne.garcia@cneap.fr
04 71 65 75 10



Informations générales

- **Type de formation:** Formation en apprentissage



Publics et objectifs

- **Public concerné:** Formation proposée sous statut d'apprentissage uniquement
- **Objectifs:** À l'issue de la formation, vous serez capable de :
 - Assurer l'accueil et la sécurité du jeune enfant (moins de 6 ans)
 - Réaliser des soins d'hygiène et de confort auprès des enfants
 - Aider à la préparation des repas, servir, aider à la prise des repas
 - Contribuer à son développement, à son éducation, et à sa socialisation
 - Organiser et animer des activités auprès des enfants
 - Assurer l'entretien et l'hygiène des différents espaces de vie de l'enfant



(siège régional)
4, rue de l'Oratoire
69330 CALUIRE ET CUIRE
contact@akteap.cneap.fr
www.akteap.fr

Association loi 1901
N° SIRET: 50304921500026
N° UAI: 0693764S

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84 69 17362 69. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.



Dates et cycle de la formation

- **Année d'entrée dans le cycle:** 2ème année
- **Date de début:** 21/08/2024
- **Date de fin:** 12/07/2025
- **Durée du contrat:** Un contrat d'apprentissage peut démarrer au plus tôt 3 mois avant le début de la formation et aller jusqu'à 2 mois après la date de fin de la formation.
- **Aménagement PSH durée de la formation:** Adaptations pédagogiques et aménagements spécifiques possibles pour les personnes en situation de handicap (PSH).



Rythme et durée

- **Rythme en centre:** 1 jour
- **Rythme en entreprise:** 4 jours
- **Commentaire rythme:** 1 jour en UFA & 4 jours en entreprise.
- **Durée en années:** 1
- **Durée en heures de formation:** 413
- **Durée en heures en entreprise (minimum):** 742



Prérequis

- **Âge:** De 16 à 29 ans révolus.
Certains publics peuvent entrer au-delà de 29 ans : les apprentis préparant un diplôme ou titre supérieur à celui obtenu, les travailleurs handicapés (sans limite d'âge), les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise. Nous consulter pour une étude personnalisée.
- **Voie d'accès:** Être titulaire d'un CAP, CAPA, BEP, Baccalauréat ou autre diplôme de niveau 4 uniquement délivré par le Ministère de l'Éducation Nationale ou par le Ministère de l'Agriculture (dispense des épreuves générales de l'examen).
- **Qualités attendues:** Motivation à exercer le métier visé et pour la formation en alternance :
 - Avoir envie d'évoluer professionnellement auprès des jeunes enfants en les accompagnant sur la voie de l'autonomie tout en respectant des normes d'hygiène et de sécurité strictes
 - Savoir travailler en équipe et partager des informations pour le bien-être des enfants
 - Être ponctuel et rigoureux dans son travail et dans son engagement auprès de la structure
 - Souriant, aimant communiquer avec les autres, esprit d'équipe et de partage



Entreprises d'accueil

Écoles maternelles, crèches, halte-garderie, Maison d'Assistants Maternels,
Accueil Collectif de Mineurs (ACM), Accueil de mineurs en centres de loisirs, etc.



Architecture et contenu de la formation

Bloc de compétence 1 : Accompagner le développement du jeune enfant

Bloc de compétence 2 : Exercer son activité en accueil collectif

Bloc de compétence 3 : Exercer son activité en accueil individuel

Bloc de compétence 7 : Prévention Santé Environnement

- **Possibilité de valider un ou des blocs de compétences:** Partielle
- **Si oui, lesquels:** En fonction des diplômes obtenus, il peut y avoir des dispenses d'épreuve.



Modalités d'évaluation et sanction de la formation

- **Modalités d'évaluation:** La formation et l'évaluation sont menées sous la forme d'épreuves terminales. Les modalités d'évaluation sont décrites dans le règlement général du diplôme et l'arrêté de création du diplôme (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).
- **Crédits ECTS:** Non
- **Equivalences:** Nous consulter pour une étude personnalisée.



Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance. L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé. Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire. A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant :

- Les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
- La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
- Une organisation coopérative des apprentissages
- Une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).



Après la formation

- **Passerelles:** Formation AP.
→ Nous consulter pour une étude personnalisée.
- **Suites de parcours:**
 - Concours ATSEM
 - Concours Auxiliaire de puériculture
 - Bac pro SAPAT ou ASSP
- **Débouchés professionnels:**
 - Agent d'animation en centre de loisirs
 - Agent en crèche, micro-crèche, halte garderie
 - Agent en école maternelle publique ou privée
 - Agent social en Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants
 - Garde d'enfants au domicile des parents
 - Assistant maternel agréé



Modalités et délai d'admission

- **Modalité de recrutement principale:** Dossier
- **Autres modalités de recrutement:** Entretien ou RDV individuel
- **Personnalisation sur positionnement:** Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.

Pour postuler à cette formation, merci de cliquer sur le lien suivant : <https://akteap.ymag.cloud/index.php/preinscription/>



Modalités financières

Pour l'apprenti :

En conformité avec l'article L6211-1 (Code du travail), la formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal.

Pour l'employeur :

- Pour les employeurs privés, la formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil; en application des niveaux de prise en charge par France Compétences et selon les barèmes de la branche. Un reste à charge peut être demandé à l'employeur.
- Pour les employeurs publics d'État et hospitaliers, la formation est prise en charge par ces derniers.
- Pour les employeurs publics territoriaux, la formation peut être prise en charge par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale).

Coût : nous consulter



Les + de la formation

Engagements et partenariats:

-

Restauration: Oui

• Détails:

Self service.

• Accessibilité PSH de la restauration: Oui

Hébergement: Oui

• Détails:

Studio ou internat.

• Accessibilité PSH de l'hébergement: Non

Matériel / Équipement:

Salle technique à disposition, CDI.

• **Accessibilité PSH du matériel et de l'équipement:** Achat possible de matériel et équipement spécialisé pour les personnes en situation de handicap.

Pour plus d'information : nous contacter.



Rémunération

• **Rémunération de l'apprenti:** L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC en fonction de l'âge et l'année dans le cycle de formation, hors exceptions (convention collective de l'employeur, antériorité...)

• Aides prises en charges par l'établissement:

- Aides à l'acquisition d'équipements pédagogiques (sous conditions).
- Aide pour l'hébergement (si internat proposé par l'établissement).
- Aide pour la restauration (si solution de restauration collective proposée par l'établissement)
- Aide au financement du permis de conduire de 500€ pour les apprentis majeurs

→ Plus d'infos : www.1jeune1solution.gouv.fr



Accès et accessibilité P.S.H

- **Accès par transport:**

-

- **Accessibilité P.S.H des locaux:** Oui totale



Indicateurs de résultat

EUGENIE JOUBERT	2023-24	2022-23	2021-22	2020-21
CAP AEPE				
Taux de réussite de cette formation dans l'établissement <i>Obtenu / Présenté</i>	EC EC/EC	100% 19/19	NA NA/NA	NA NA/NA
Formations d'Akteap dans l'établissement Taux de réussite <i>Obtenu / Présenté</i>	EC EC/EC	100% 32/32	100% 12/12	NA NA/NA
Taux d'insertion professionnelle de cette formation (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	EC	EC	38%*	44%*
Taux d'insertion de cette formation dans le métier visé (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	EC	EC	35%*	NC
Taux de poursuite d'étude de cette formation	EC	EC	55%*	50%*
Satisfaction globale Apprenants entrants de cette formation (Enquête réalisée en début de formation) <i>Répondants / Sondés</i>	100% 8/19	89%* 600/2531	90%* 365/2485	92%* NA/NA
Satisfaction globale Apprenants sortants de cette formation (Enquête réalisée en fin de formation) <i>Répondants / Sondés</i>	EC	76%* 516/2428	68%* 354/2400	83%* NA/NA
Taux d'abandon de cette formation	EC	14%*	14%*	11%*

EC : En Cours • NA : Non Applicable • NC : Non Concerné

* Taux global calculé sur l'ensemble des apprenants d'Akteap.

Retrouvez également tous les résultats globaux du centre de formation sur notre page : akteap.fr/qui-sommes-nous